

**Zeitschrift:** Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Glossaire des patois de la Suisse romande  
**Band:** 13 (1914)  
**Heft:** 4

**Artikel:** La trilogie de la vie [4ème partie]  
**Autor:** Gauchat, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-241620>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA TRILOGIE DE LA VIE

(Suite.)



### III

**mouā<sup>1</sup>**, s. f. mort.

*mouār* (Vd Pays-d'Enhaut), *mouā* ou *mouā* (Vd Lavaux, Blonay, Vaulion; F Gruyère, Glane; N Côte-aux-Fées), *mouē* (Vd Vallorbe, Vallée de Joux), *mouōr* (V Liddes), *mouō* (N Montagnes), *mouā* (B Malleray), *mōr* (voyelle ordinairement longue, Vd Ouest, Est, Leysin; V Salvan, Lens, Anniviers; G Bernex; N Val-de-Travers; B Plagne), *mō* (Vd Centre; Bas-Valais, Hérens), *mōr* (G Aire-la-Ville, Hermance; N Val-de-Ruz, Vignoble; B Montagne de Diesse), *mō* (G Vernier; F Broye), *mōā* (V Saillon?; B Delémont, Franches-Montagnes), *mōā* (N Cernueux-Péq.; B Ajoie). Plusieurs de ces formes trahissent l'influence du français. *moer*, *mouer*, *mor*, Bridel, *Gloss.*, la première et la troisième forme sont des additions de Favrat. *Moud*, Dumur. *Moārt*, Bornet. *Möe*, Guélat. **Homonymes patois**: *mort*, adj. et s., *mors*, *mord(s)*. **Synonymes**: *décès*, *fin*, *trépas*, voir ces mots.

1. mort subie ou donnée ; 2. cas de décès ; 3. personification de la mort ; 4. autrefois : épidémie mortifère ; 5. dans des composés : substance ou plante pernicieuse.

<sup>1</sup> Depuis la publication de l'article-spécimen précédent, en 1911, la Rédaction du *Glossaire* a décidé de donner en français les mots d'entête pour lesquels la langue littéraire possède un correspondant exact de formation et de sens. Ce serait le cas ici, ainsi que pour les mots suivants. Si nous conservons l'ancien système, c'est pour ne pas changer de méthode au milieu de la série. Pour la même raison, nous n'introduisons pas encore les sigles destinés à abréger sensiblement la nomenclature géographique qui ont été dernièrement soumis à l'approbation de la Commission philologique.

1. *La pouaira de la mouer*, il a peur de... (Bridel, *Gloss.* ms.). *A-n on lyi dé mouā*, sur un lit de... (Vd Blonay). *La mòr è la rai dé-z épouvintèmin*, ... est le roi des épouvantements (Vd Orm). *La mò nivāilè tò*, ... nivelle tout (Vd Penthaz). *Kø Dyu nò prèjèrvai...* *Dè la mouār dou traitao*, que Dieu nous préserve... de l. m. du traître, c'est-à-dire de Judas Iscariot, ancienne prière (Lambelet, *Croy. pop., Arch. s. d. trad. pop.* XII, 117). *Mò səbətan-na*, m. subite (Vd); *mouri də mò choubəta*, mourir de m. s. (V Nendaz). *Mò vyolinta*, m. violente (Vd), *mouō frapinta*, « frappante » (N Brévine). *Nò fô tui pasā pè la mouè*, [il] nous faut tous... (Vd Chenit). *Mouri dè sa bala mòr*, de sa mort naturelle, ou : sans trop souffrir, ou : innocent, jeune (on dit aussi « de sa bonne m. », ou : *dè sa pðan-na mòr*, Leysin ; *plyan-na mouā*, Gruyère). *I det mëri d'sa bala mouō* (N Michelin-Bert, *Dimanche aux Planchettes*, éd. Jeanjaquet, p. 49, d'un vieux cheval qu'on ne veut pas tuer). *Fér on-na bala mouā*, mourir sans souffrances (F); *na bråvå mór* (G). *Intrø la vya è la mouè*, entre la vie et... (Vd Vallorbe). *Avè la mouè dè l'åma*, avoir la m. dans l'âme (ib.). *Konba a m.*, combat à m. (ib.). *S'in-nouyi a la m.*, s'ennuyer... (ib.). *On-n è tò parai dèvan la m.*, on est tous égaux... (Vd Bière). *Sè balyi la mò*, se donner... (Vd). *La mòr n'a pā fan*, la m. n'a pas faim (Vd et ailleurs, se dit en voyant une personne misérable qui est à la charge d'autrui). — *Laché i firø, xlæu-z inþi, è varan præu an mò xlín k'è d'ai pā fi adrai*, laissez-les faire, ces impies, ils verront bien à la mort ce que c'est de ne s'être pas bien conduits (V Bagnes, Courthion). *Mèmamèn la vèrmé lan pouirø dè la mòr*, même les vers ont peur de la m. (V Anniviers). *Mouri dè la mòr dura*, mourir vieux garçon (V Salvan). *On vi toui tank a la mò*, on vit tous jusqu'à la m. (V Vérossaz). *A la mò noun prin tsója apré chè*, à la m. on [ne] prend rien avec soi (V Evolène). *Ona mò dæuþlø...* douce (V Bagnes). — *A fin dè mouā*, in extremis (F Gruyère, aussi Vd). *Avi la mouā chu lè bøtsè*, avoir... sur les lèvres, même sens (ib.); *din lè jyè*, dans les yeux (ib.). *Chè balyi la m. ou kouā*, « se

donner la m. au corps », gâter sa santé (ib.). *Ior' a dou dè dè la m.*, être à deux doigts..., bien malade (ib.). *Sès grahès, sès vertus triomphant dè la mouart*, ses grâces, ses vertus, triomphent... (Python, *Egl.* 5, p. 130 de l'éd. Moratel). *Adeisivo, petit volâdzou, Ne vo revéri djiamé; Schondzidé adi koqué yadzou* Que vo m'ey caouja la mod, adieu, petit village, je ne vous reverrai jamais; songez bien quelquefois que vous m'avez causé la m. (*Etrennes frib.* XXVI, p. 122). *Alâ tsertchi la mouâ*. « aller chercher la m. » = marcher très lentement (F Romont); cf. *êtr bon pòr kru* (chercher) *la mòr*, être lent, mettre beaucoup de temps pour faire une course (B Plagne). *É vâl s. kéyi djuk a la mor*, ils se haïront à... (N Noiraigue). *É pyâ a mor*, « il pleut à mort » = à torrents (ib.). *Restâ unis, fidèles, d'janqua la muau*, restez unis, f., jusqu'à la m. (Huguenin, *Chansonnier*, n° 1). — *Èvouè lè mouâ antr lè dan*, avoir la m. entre les dents (B Ajoie). *I in-mró mè sàfri mil móø*, j'aimerais mieux souffrir mille morts (B Mettemberg). *Malèt an lè m.*, malade à m. (ib.). *Byèsi è m.*, blessé... (ib.). *Kondanè è m.*, condamné... (ib.). *La pin-n dø m.*, la peine... (ib.). *Lè m. d' l'ām*, la m. de l'âme (ib.). *Èl é fè èn bèl è bouin-n móø*, il a fait une belle et bonne m., il est mort dans de beaux sentiments de religion (ib.). *Enne bin belle mouë*, titre d'une historiette (*Pays du dimanche*, 1898, n° 15). *Tòta fèya ka pâta n'è pø lè móø ë tchu*, toute fille qui pète n'a pas la m. au c.. (Rossat, *Chants pat.*, n° 61). *Lè mouâ d'in ôjelâ*, la mort d'un oiselet (ib., n° 104, chanson de A. Biétrix, devenue très populaire en Ajoie). — 2. *Ai vò la móø tsi vò*, avez-vous la m. chez vous, une personne décédée dans votre parenté? (Vd). « Quand on abordait autrefois quelqu'un en entrant dans une maison mortuaire, on lui disait: *vo-z éi* (avez) *la mouâ* » (Vd Blonay). *È y é èyu móø d'a-n*, il y a eu mort d'homme (B). — 3. On se représente la mort comme un squelette, voilé ou non d'un suaire, et armé d'une faux, aussi tenant un sablier. *La móø pòrtè la fô su l'épôla pò sayè li vyè di dzin*, ...pour faucher les vies des gens (V Saillon). La phrase *po sauva lo mondo d'âi grappiè de la moo*, ...des griffes de... (*Po recafâ*, p. 382)

semble montrer sous un autre aspect cette personnification. Dans nos légendes, elle apparaît sous des formes diverses. Maison à l'enseigne de la mort, Bulle, plan de 1731, 3 ; ancien nom, jusqu'en 1838, de l'Hôtel de l'Union. Dans une pétition de 1838, il est fait mention de la *Porte de la mort*, ancienne porte Sud, détruite à cette époque (Ruffieux). — 4. « La fameuse peste dite la *mort noire* », en 1349 (Courthion, *Veillées des Mayens*, p. 172). « Dans la première moitié du dix-septième siècle, une peste appelée *mort noire* ravagea non seulement les populations de la plaine, mais même celle de nos Alpes » (Ceresole, *Légendes des Alpes vaud.*, p. 321); cf. la désignation allemande de la peste « *Der schwarze Tod* ». *La mort de Menières*, nom fribourgeois de la même épidémie, d'après un village où elle fit de grands ravages (Kuenlin, *Dict.* II, 121). — 5. *mòr è ra*, arsenic (Vd Leysin); cf. *mort-au-rat* (Duret, *Gloss.*, p. 151), *mòr dè ra* (V), *mòr è rè* (B); *mòr dei ratè*, Euphorbia Peplus, mélangé avec des aliments, sert à détruire les souris (V Evolène). *L'est dè cliaò que sont coumeint dái tirebouchons*, qu'on lâi dit pè Paris dái z' « accroche-tieu », que l'est la *moo ñi rate dái valets*, il y en a (des mèches de cheveux dont se parent les jeunes filles) qui sont comme des tire-bouchons, auxquelles on dit à Paris des « accroche-cœurs », qui sont le poison des jeunes gens (*Cont. vaud.* 1880, n° 3). *Mòr è motch*, mort aux mouches (B). *Mouér è vis*, mort aux vers, vermifuge qu'on donne aux enfants (B Boncourt). *Mòr i tsin*, m. aux chiens, colchique (Vd Villeneuve). *Mor u dyablyo*, petite scabieuse, etc., ne contient pas notre mot, voir sous *mouā*, mors. Cf. d'autres composés sous *trompe-la-mort*, *morbleu*.

**Comparaisons :** *frāi kəmin la mouā*, froid comme... (Vd Blonay); *pâle*, *blanc* c. la m.; *byèv* c. la m., pâle (B).

**Proverbes ou dictons<sup>1</sup>**: *Apri !a mouā, lou maidzo*, après la mort, le médecin (Dumur, *Voc.*); cf. *aprē la mòr, lə mēdj* (B Plagne). *A la mouā, rin dé rémāido*, à la m. pas de remède (Vd Blonay); cf. *y a partò dè rèmyèdzo k'an mò* (V Bagnes);

<sup>1</sup> Il y en a qui ont déjà été cités sous *mariage*, voir partie II.

*a la mō min də remāido* (V Vouvry); *è y è iñ rmēdə an tò ss'* n'ā an lè mouā, il y a un remède à tout si ce n'est à... (B Rossat, *Prov., Arch. s. d. trad. pop.* XII, p. 263). *Oou maryādzo é a la mouā, lə dyāblyo fā sé-z éfouā*, au mariage et à la mort, le diable fait ses efforts (Vd Blonay); ailleurs : *ti* (tous) sé-z éfouā; forme bernoise: *ā mèryèdjə è an lè mōə, l' dyèl fè sé-z éfōr* (Rossat, *Arch. s. d. trad. pop.* XIII, 40, cf. XII, 267). *Mouā è vindisyon ronpon tòt amòdiyasyon*, mort et vente rompent toute amodiation (Vd Blonay); varié à Villeneuve: *mòr, partādzè è veindisyon kāson tòt amòdiachon*. *Lou dzouuvəno kə velyə è lou vilyo kə douā, san ti dou bin prī dè la mouā*, le jeune homme qui veille et le vieillard qui dort, sont tous deux bien près de la m. (Dumur, *Revi*). *Moueir de fenna et via de tsévo, Le la tsevance de l'otto*, mort de femme et vie de cheval, c'est la prospérité de la maison (Corbaz, p. 142; Chenaux et Cornu, *Pan.*, n° 125), cf. la corruption de ce proverbe, qui en fait encore mieux ressortir le cruel matérialisme, notée par M. Gilliéron à Vissoie (V): *Mòr dè fèna, ritchəsə. d'òmo. Crouia via et bouna mor, djamé ne furan d'accord*, mauvaise vie... (Corbaz, p. 193), cf. Quinche, *Prov.*, p. 4; *Le Patois neuch.*, p. 129. La Vallée de Joux dit: *bouna via fa* (fait) *bouna mouè*. La Gruyère, plus brièvement: *tōla ya, tōla mouā*, telle vie...; forme plus archaïque notée à Lessoc: *tō ya tō mouā*. *Tol' è la mor d'oun omo, tol' è la mor d'oun ano*, telle... d'un âne (Corbaz, p. 136), variante du prov. plus polie: *Tōl' è la moo d'on sadzo* (sage), *tōl' è la moo d'on fou* (*Po recafâ*, p. 456). *Si kə dezirè la mō dè son vezin, la sin-na n'è pā lyin*, celui qui désire..., la sienne n'est pas loin (Vd Pailly). *La mō on sā pā kan viñ,... on [ne] sait pas quand [elle] vient* (V Val Ferret). *La mō rādè rin yō prin,... ne regarde pas où [elle] prend* (ib.). *A la mouā nò chərin ti parā,... nous serons tous égaux* (F Châtel-St-Denis). *La mouā n'èpārnyè nyon,... personne* (F Gruyère). *A la mō fo tò pērdəna* (F Broye). *An tòt ouar* (heure) *la mouar ā prāt* (prête, B Clos du Doubs). *La vi n'a k'en pōrt, la mòr òn a san*, la vie n'a qu'une porte, la m. en a cent (B Plagne).

On entend dire à l'occasion d'un décès: *Lè bon s'in von, lè*

*krouyo rèston*, les bons s'en vont, les mauvais restent (Vd Ville-neuve). *Adjda ë déne, dmin dñ l vøë*, aujourd'hui au dîner, demain dans le cercueil (B), ce qui correspond à l'allemand : heute rot, morgen tot.

**Noms de lieux** : *à la Mort du Day* (Vd Renens, fiches Millioud); *Praz la Mort* (Vd Lucens, ib.); *En Longe Mort* (Vd Ollon, 1834, 65, prés, pron. pat. *in londzø mòr*); ce lieu-dit se rencontre ailleurs : F Hauteville, F Villarvolard, où il se prononce en patois *londzømå*, « mort = mouå », cf. *mår-né* = mort-né, à Lessoc, Gruyère; *La Mort* (B Les Bois, 1857, 23), nom d'une partie des gorges du Doubs; autrefois moulins, dans un site très sauvage. *Moulins de la Mort*, ib., 1875, 8; pron. pat. (*è lè móø*); *Clos la Mort* (B Montsevelier, 1846, 8, prés, Meylan); *Pré de la Mort* (B Souboz, 1850, 5, prés, Meylan).

**Etym.** du latin *mortem*.

**Encycl.**<sup>1</sup>. 1. En Suisse romande, la **peine de mort** n'existe que dans les cantons du Valais et de Fribourg. Ce dernier canton l'avait déjà abolie en 1848, Neuchâtel en 1854, Genève en 1871. La Constitution de 1874 proclama l'abolition pour tout le domaine de la Confédération, ce qui engagea Berne et le Valais à supprimer l'exécution capitale — car il ne s'agit que de cette peine depuis les temps de la République Helvétique — dans leurs codes pénaux cantonaux. Vaud suivit en 1875. Cependant, par un arrêté fédéral de 1879, l'abolition fut limitée aux crimes politiques, ce qui permit de réintroduire la peine de mort au Valais (1883), à Fribourg (1894), ici sous l'impression d'un crime monstrueux. Le nouveau projet d'unification du droit pénal en Suisse ne la contient plus; les cantons seront néanmoins libres de la conserver par des lois d'introduction. Ch. Soldan et C. Decoppet, *La peine de mort dans le canton de Vaud*, Berne 1892, et M. Schewardnadse, *Die Todesstrafe in Europa*, Munich 1914.

---

<sup>1</sup> Tout ce qui concerne le deuil et les funérailles figure sous *enterrement*, voir plus loin.

**2. Présages de la mort.** La crainte de la mort, qui accompagne l'homme presque du berceau au tombeau, a fait naître une foule de croyances superstitieuses, en partie encore fortement enracinées dans le peuple. Les progrès de la civilisation tendent à les faire disparaître, mais elles Renaissent grâce aux forces mystérieuses qui enveloppent notre vie. Nos correspondants ne manquent pas d'affirmer qu'on ne croit plus à ceci ou à cela, mais il y aura toujours des êtres faibles, des âmes timorées ou éprouvées par le malheur, qui s'inquiéteront à l'apparition d'une comète ou éclipse, qui éviteront d'être treize à table, qui écouteront avec angoisse le vent qui s'engouffre dans une cheminée, ou la tempête qui rugit à l'angle de la maison, qui seront impressionnés par les étoiles filantes, les feux-follets ou les figures formées par les nuages. Nous ne nous arrêterons pas à ces sentiments généraux et ne citerons que les *signes* ou *marques* ou *avertissements* (*chənè* Vd Leysin, *alouəzo* V) qu'on considérait ou que l'on considère encore — impossible de faire le départ — comme étant de mauvais augure. Nous commençons par les traits les plus tenaces, par l'interprétation occultiste de la nature.

**Animaux.** On interprète de façon fâcheuse la présence, surtout de nuit, des animaux de couleur noire : corbeaux, pies, strygiens, araignées noires, taupes. La chouette qui, dit-on, flaire le cadavre avant la mort, annonce le malheur en venant pleurer sous votre toit. Le hibou et la chouette portent le nom d'oiseaux de la mort. Les pies qui jacassent à proximité d'une maison où il y a un malade, ou qui viennent frapper du bec contre la fenêtre, les corbeaux qui se placent avec persistance sur certains arbres du verger ou qui croassent sur le toit ont une mauvaise réputation. De même les poules qui frappent aux vitres (Vd Sassel), celles qui imitent le chant du coq, celui-ci s'il chante avant minuit ou le soir. Les grosses araignées noires sont parfois messagères d'une nouvelle fatale (Vd, G). Lorsque les taupes font leurs taupinières dans l'enceinte de la maison, dans les caves ou cuisines, ou qu'elles sortent de terre près des habitations, c'est un mauvais signe. La mort de souris, sur-

venue sans qu'on pût en découvrir la cause naturelle, avait averti les ouvriers d'une carrière d'un éboulement qui arriva peu après (V Bagnes). Il ne faut pas que les souris rongent les habits (B Plagne). Si une brebis fait un agneau tacheté, c'est signe de désaccord ou de mort dans la famille (V Isérables). Les papillons de nuit appelés *armètè* (« petites âmes ») sont néfastes (F). Il est mauvais de trouver une colonie d'abeilles morte au printemps (F); on est anxieux lorsque les bêtes se détachent d'elles-mêmes, la nuit (V Grône). Les petits coups de marteau produits dans les parois vermoulues par l'insecte nommé « horloge de la mort » (voir sous ce mot les nombreux termes patois; c'est l'*Anobium pertinax*, le *Totenhämmerli* de la Suisse allemande) continuent à effrayer les malades qui cherchent vainement le sommeil. On attribue le pressentiment d'un décès au chien de la maison, qui le manifeste en poussant des hurlements plaintifs dans la nuit. Si en hurlant (*lulā* Vd) il baisse la tête, le fossoyeur aura bientôt de l'ouvrage; s'il la lève, c'est pour un incendie (Vd, G). Le cri nocturne du renard a une signification analogue (V Evolène).

**Plantes.** Si les choux fleurissent (« montent »), c'est un indice de mort (Vd F B). Il n'est pas bon que les choux ou les haricots aient des feuilles blanches (B Plagne). Lorsqu'un arbre fleurit pour la deuxième fois la même année, un membre de la famille doit se préparer à mourir (Vd Longirod). Beaucoup de fleurs d'arrière-automne indiquent une grande mortalité parmi la jeunesse (V Bagnes). Des fleurs blanches à un arbre, en automne, annoncent un décès dans la famille durant l'année, des fleurs rouges un mariage (V Isérables).

**Bruits.** Tous les bruits insolites, craquements de planchers ou de meubles, frôlements inexplicables, chute d'un corps qui tombe lourdement, etc. qui interrompent le silence de la nuit, sont des « avertissements » pour les gens peureux. Ils ne sont pas toujours interprétés comme présages de mort pour ceux qui les entendent ou les leurs. A Genève (Bernex), des coups frappés annonceraient qu'un mort demande des messes pour

le repos de son âme. Dans le Jura bernois, on y voit un effet de télépathie, par laquelle un parent ou ami fait connaître qu'il a cessé de vivre. Même en plein jour, lorsqu'on entend à côté de soi comme un bruit de gouttière, c'est un présage de mort pour un membre de la famille (V Evolène). D'autres veulent avoir eu des visions de défunts ou avoir entendu des soupirs ou même des voix qui les appelaient par leurs noms. Si cela se répète, c'est encore bien plus grave.

**Rêves.** Rêver de fruits en une saison où ils ne mûrissent pas (B Plagne), surtout de fruits noirs: cerises, prunes, cassis, de fleurs ou de bouquets blancs, est un signe de deuil prochain. De même si l'on rêve qu'on étend du linge, qu'on assiste à un convoi funèbre interminable, à une noce (B), qu'on parle à des défunts. Au contraire, lorsqu'on rêve qu'une personne vivante est morte, cela lui prolonge l'existence (de 10 ans, B). Rêver d'un décès signifie noces prochaines d'un parent (B Charmoille). Les oiseaux, les œufs, les moissons qu'on voit en songe, sont funestes. Si le blé est sur pied, cela désigne la mort d'une jeune personne, s'il est en gerbes, d'une personne âgée (G Bernex). Rêver qu'on arrose où il y a trop d'eau, ou de moutons qu'on voit dans l'eau, mort certaine d'un proche parent (V Anniviers).

**Présages divers.** Sont de mauvais augure le bris de verres, de vitres, d'un miroir qui se casse ou qui tombe sans cause apparente, d'un encrier qui se fend tout seul (B Boncourt), l'arrêt subit ou « râle » d'une horloge, deux horloges de villages rapprochés qui frappent l'heure ensemble (Vd Chexbres), des couteaux et fourchettes mis en croix sur la table ou autre chose se présentant sous cette forme (G, B), une porte qu'on ne peut tenir fermée, des chandelles vues par une personne alitée (cf. Ceresole, *Légendes des A.* v., p. 331). On peut en dire autant des taches noires sur le linge qu'on lessive, d'un drap qui gardera des places sèches et qui deviendra votre lin-œul, d'une lessive « fleurie ». Faire la lessive pendant les Rogations amène la mort du chef de la maison (V Bagnes):

quand on la fait en la semaine sainte, on blanchit un linceul pour la parenté (*Arch. s. des trad. pop.* XII, p. 169);... la semaine de la Toussaint, il meurt un parent dans l'année (ib. p. 172); la faire pendant qu'on a un malade, en détermine la fin (G Hermance). Des cendres qui restent en paquets ou gros grumeaux sont un mauvais signe. On s'inquiète d'une salière renversée ou de taches bleues sur la peau (Vd); elles s'appellent *blyò dè mouè* à la Vallée de Joux, cf. les *Totenblümchen* de la Suisse allemande. Qui constate deux samedis dans l'année où le soleil ne brille pas, aura un décès dans la famille (Vd Vallée de Joux). Si un enfant au berceau se frottait le nez avec persistance, c'était le présage d'un décès prochain dans le voisinage ou la parenté (V Bagnes). Nous n'avons pas retrouvé en Suisse les rites, connus ailleurs, qu'on emploie en construisant une maison pour empêcher que la mort n'y entre. Mais autrefois, dans le Jura bernois, la tête de la bête tuée pour fêter la levée d'une maison était clouée au faîte et y restait, ce qui indique peut-être un ancien usage de ce genre. A Hermance (G), pour exprimer que celui qui fait construire meurt souvent quand la maison est prête, on emploie le dicton: *Kan la kaj è fêt, l'izé s'an va*, quand la cage est faite, l'oiseau s'en va. Il ne faut jamais compter les étoiles, car si l'on venait à compter la sienne, on serait frappé de mort (V).

On observe avec une attention particulière ce qui se passe pendant les **cérémonies** ou **fêtes**, pour en tirer des conclusions sur la vie des participants. Lorsqu'un mariage est célébré par le vent, le mari mourra le premier; par la bise, ce sera la femme (voir sous *mariage*, *Encycl.* 14). Un cierge qui brûle plus vite que les autres, pendant la bénédiction nuptiale, annonce la mort de celui des conjoints qui est le plus rapproché (V Bagnes). S'il y a un cercueil déposé à l'église où entre la noce, l'un des époux mourra dans les six mois (ib.). Si un cadavre était «sur la planche» le dimanche, on croyait qu'il y aurait sous peu un autre décès dans la maison. Même croyance, si les membres d'un mort ne se raidissaient pas, si

les bras qu'on lui avait croisés se déplaçaient, ou si on ne réussissait pas à lui fermer les yeux. Quand un convoi funèbre se désagrège pendant l'enterrement, un deuxième ne tardera pas à suivre (B). Si on voyait les gens revenir du sermon en se tenant ensemble au lieu de se disperser par groupes ou isolément, cela faisait dire : il va y avoir un enterrement dans peu de jours.

A certains signes on croyait reconnaître si un **nouveau-né** vivrait. S'il ne pleurait pas à la naissance, s'il venait au monde un Vendredi Saint (Vd), s'il avait un front fortement proéminent (F) ou des veines saillantes aux tempes, au front (B), sa vie était censée être de courte durée. Enfants et animaux nés en février n'ont pas longue vie, reste d'astrologie (V St-Maurice). Une femme enceinte qui assistait à un enterrement, nuisait à la vie de son enfant (V Bagnes); de même si elle présentait un enfant au baptême (*Arch. s. d. trad. pop.* XII, 119). Si elle allait visiter un moribond, l'enfant naissait avec la couleur cadavérique de l'agonisant (ib.).

Une grande partie des « signes » mentionnés se retrouvent en Savoie (voir A. van Gennep, *Du berceau à la tombe*, p. 226 ss.). Voir d'autres présages sous *nombre*, *vendredi*, *gauche*, *éternuer*; les moyens de se préserver contre la mort sous *amulette*.

3. On a malheureusement trop laissé se perdre la plupart des belles **légendes** que se racontaient nos aïeux. Celles qui ont été recueillies montrent le rôle important que la mort y jouait. Nous ne pouvons en entreprendre ici une étude collective faute de matériaux un peu complets, et nous nous contentons de rappeler l'influence sur la fin de notre destinée attribuée au chasseur nocturne ou cavalier-(V), à la procession des morts (ib.), aux revenants, au mauvais œil, aux sorcières, aux lutins, aux esprits inventés pour personnifier de grandes épidémies. Nous donnerons quelques détails sous les mots *chasseur*, *procession*, etc. Notons en attendant la légende de *Jean de la Bolliéta*, mise en poésie par Bussard (? voir *Bibliogr. ling.* I, n° 558), où un lutin fâché cause la perte d'un

troupeau de vaches, le récit *Un servant cause de mort* donné par Ceresole, *Lég. des Alpes vaud.*, p. 35, et la croyance que la rencontre des *fenettes des îles du Rhône*, espèce de nymphes, était funeste (ib. p. 79). Quant aux personnifications de maladies contagieuses, nous renvoyons à l'histoire de la *Dépopulation de Champs-Jumeaux* dans les *Veillées des Mayens*, de M. Courthion, p. 176, et au conte sur la *Peste à Nendaz*, publié par M. Jeanjaquet dans le *Bull. du Glossaire*, VII, p. 46.

4. Passant aux coutumes observées pendant et immédiatement après un décès, il y a lieu de mentionner les rites pratiqués par les catholiques pendant l'**agonie**. Le malade reçoit les sacrements de pénitence et d'Eucharistie; le danger devenu plus imminent, le prêtre lui donne encore le sacrement d'extrême-onction. Il l'assiste de ses prières, auxquelles le mourant prend part dans la mesure de ses forces. Le prêtre peut être remplacé par des laïques. On appelle cela «récrier» le mourant (B). A Bagnes, le curé est appelé par un parent ou ami, muni du voile de pénitent (voir plus loin). Le départ du presbytère est accompagné d'une petite sonnerie de cloches. Le nombre des coups est différent selon les villages où l'on porte le viatique. On allume aussi une bougie (jaune) à l'église devant un autel, persuadé que la vie s'éteindra avec le cierge. Pour les agonisants qui ont occupé une fonction à l'église, on y joint un cierge blanc (Bagnes). Lorsqu'un enfant est agonisant, on appelle les parrains, qui viennent l'«étrenner», c'est-à-dire placer sur sa poitrine une pièce d'argent qui sera ensuite remise au curé pour dire un office. Cet usage est considéré comme devant hâter la «délivrance» de l'enfant (F Broye). Chez les protestants on a recours, pour adoucir les derniers moments, à des prières ou lectures de textes bibliques. On enlevait le lit de plumes («couatre») sous le mourant (Vd). On croyait qu'un coussin de plumes prolongeait l'agonie (V Bagnes).

Pour exprimer que le malade est **in extremis**, les patois emploient quelques périphrases, dont voici les principales

(nous francisons où l'expression n'y perd rien): *être à (toute) extrémité, au bout (de la perche)* (Vd V F B); *à eu tsavon dè l'òrna*, au bout de la rangée (V); *a kāro*, au coin (= tournant, V); être bien *in-nan*, avancé (Vd); *inxlon*, au bout (V); *u sondzon*, item (V); *a totè restè*, aux derniers restes (V); à la *dèrairs*, dernière (Vd V G), *sur ses derniers moments* (Vd), à (*sur*) *la fin, à fin de mort* (voir ci-dessus p. 66 [tirage à part 49], Vd F B); *arəvā fini*, « arriver fini » (Vd), « *il a fait* » (F); *filer du mauvais coton* (en parlant du râle); *être près du pertuis* (tombe, F). Quelques-unes de ces tournures, cela va sans dire, sont humoristiques. Les mots pour *râle*, *râler* seront donnés sous *rankò*, *rankā*.

A propos des **signes extérieurs de la mort**, nos correspondants citent toutes sortes de détails physiques, parmi lesquels nous ne relevons que ce qui présente un intérêt philologique : avoir les yeux *kalyé*, « caillants » (Vd, Chenit), *inkrotā*, enfoncés (Vd F), *ingārd*, égarés (F), *èkondu*, « é conduits » (V), *étartsa*, grands-ouverts (V Vollèges), *mòch*, morts (V Evolène), *fondu* (V), *anvarèyi*, vitreux? (B Vicques), *tréviria*, tournés (B), *la toile devant les yeux* (F), *la mousse (la toile) au nes* (V), *des fèrnior* (toiles d'araignée) *dans le nez* (B). L'agitation fébrile des mains, occupées à froisser le drap de lit, s'appelle *ramasser* (B), faire des *pon-nə*, poupées (G).

**5. Usages pratiqués après le trépas.** Aussitôt que le malade a fini de souffrir, on a l'habitude de lui fermer les yeux et de donner à ses mains l'attitude de la prière. En pays catholique, on les entoure d'un chapelet, de préférence à grains de bois. Quelquefois on donne au mort un scapulaire, s'il ne le porte pas déjà autour du cou (V Bagnes). Un crucifix est placé près de la tête. Une tasse ou assiette remplie d'eau bénite, avec une branche de buis, permet aux visiteurs de se signer et d'asperger le défunt en signe de croix. On allume une petite lampe ou un lumignon. Certaines personnes, par dévotion, ou en vertu d'un vœu, venaient offrir du pétrole ou de l'huile pour l'alimenter (V Bagnes). La lampe se met sur un meuble ou sur

la tablette de la fenêtre, près du chevet ou au pied du lit. Au lieu d'une lampe, on allume aussi un cierge qui brûle jusqu'à l'enterrement. Mais cela est assez rare, à cause des frais. Dans plusieurs villages du Jura bernois, on se sert d'une *pivatte* (mince bougie de cire enroulée en peloton creux). Le soir, quatre ou six bougies, disposées autour du lit, brûlent pendant que les parents et les voisins récitent le chapelet (F). A Evolène, il est d'usage de faire sur le front du défunt une croix au moyen de neuf gouttes de cire. La «*sonnerie de l'agonie*», ou «*du trépas*» (B) avertit le village de l'événement. Cela se faisait autrefois même au milieu de la nuit. Depuis quelque temps, cet usage est renvoyé à l'aube, si le décès a lieu pendant le sommeil des habitants. Dans le canton de Genève, le glas est sonné à midi et le soir. La manière de sonner fait reconnaître s'il s'agit d'un homme, d'une femme ou d'un enfant. Ainsi on sonne pendant environ dix minutes toutes les cloches pour les adultes, une seule pour un enfant (B Roggenbourg). On peut aussi distinguer la sonnerie pour les hommes et pour les femmes en prenant une cloche grande ou moyenne. On commence par tinter, puis on sonne à toute volée et on finit par un second tintement. Naturellement, toutes ces pratiques religieuses varient légèrement de lieu en lieu. A Champéry (V), par exemple, on sonne d'abord trois coups, puis la deuxième cloche à grande volée; trois coups qui suivent signifient que c'est un homme qui est mort.

La coutume d'ouvrir la fenêtre, immédiatement après le décès, est un reste inavoué de paganisme; cela avait à l'origine pour but de laisser sortir l'âme (voir van Gennep, *op. cit.*, *Le sort de l'âme*, p. 199; le même, *Revue de l'histoire des religions*, 1910, p. 65). On considère aujourd'hui la chose comme une mesure d'hygiène, et l'on n'a pas tort. Quelques-uns arrêtent la pendule dans la chambre mortuaire, symbole de l'arrêt de la vie. Assez généralement on couvre d'un linge ou d'un voile le miroir, ou on le retourne. Il y en a qui masquent aussi les tableaux. On explique cette pratique en disant que c'est pour

écartez tout objet de vanité. Mais c'est plutôt un reste de croyance aux mauvais esprits. Il y a des pays où l'on masque le miroir également lors des naissances et des mariages; on prétend que dans ces moments on y voit le diable (voir Samter, *Geburt, Hochzeit, Tod*, p. 134, et Frazer, *The golden bough*, I, p. 294). Selon une très belle croyance — la superstition est pleine de poésie — on jugeait les bêtes capables de prendre leur part du deuil de la maison. C'est pourquoi on ôtait les clochettes du bétail, usage dont la trace s'est à peu près perdue. Mais il y a encore des personnes qui croient fermement que les abeilles dépérissent et s'envolent après la mort de leur propriétaire ou d'un membre de la famille. Ce sentiment touchant de solidarité se manifeste de différentes manières, soit en mettant un crêpe au rucher (Vd Alpes, G), soit en soulevant ou retournant les ruches (Vd Centre, B), soit en envoyant quelqu'un pour annoncer formellement aux abeilles, en frappant sur le rucher: Votre maître (ou tel autre de la maison) est mort (B) (voir van Gennep, *op. cit.*, p. 225). A Bernex (G), on met même un crêpe aux chaises de la chambre mortuaire. Une survivance curieuse de coutumes païennes nous est relatée pour un village du canton de Berne: On vide l'eau de la seille, car «l'âme du mort s'y est lavée en partant»; on frappe contre la tonne à choucroute, afin que le contenu ne se gâte pas, et contre le tonneau à vin, sans quoi ce dernier tournerait. Autrefois on brûlait, sur un grand chemin, la paillasse du mort, coutume en train de disparaître depuis l'introduction de sommiers et de matelas coûteux (voir Daucourt, *Arch. s. d. trad. pop.*, XVII, p. 226). Dans la région de Chaumont (N), habitée par des fermiers d'origine allemande, on découpait jadis dans le drap sur lequel avait été couché le défunt un morceau de toile qu'on enroulait à hauteur d'homme autour du tronc d'un arbre fruitier de son verger. Quand ce morceau était pourri et tombé de l'arbre, on disait que le propriétaire avait fini son temps de purgatoire et était entré en paradis (cf. A. van Gennep dans le *Folk-Lore suisse* 1915, p. 6). Cette

observance vient de la Suisse allemande, où elle est encore très usitée; on emploie à cet effet surtout les linges avec lesquels on a essuyé la sueur du malade ou lavé le cadavre (cf. *Totentücher, Arch. s. d. trad. pop.*, I, p. 218, et surtout E. Hoffmann-Krayer, *Feste und Bräuche des Schweizervolkes*, 1913, p. 44, auquel nous renvoyons une fois pour toutes au sujet des traditions populaires dont nous parlons ici et sous *enterrement*).

**6. Les pleureuses** (ou pleureurs) ont fait leur temps. C'étaient des personnes qu'on engageait pour manifester, publiquement, surtout en suivant le cercueil, le deuil en se répandant en lamentations bruyantes. On les employait aussi pour inviter à l'enterrement. Cet usage ancien et païen n'existe plus nulle part chez nous, mais s'est faiblement conservé en Savoie (voir van Gennep, *op. cit.*, p. 201). D'après un article non signé du *Conteur Vaudois* 1898, n° 13, sur les *Anciennes coutumes*, des vieillards se souviendraient encore, dans le canton de Vaud, d'avoir vu les pleureurs ou pleureuses. A Neuchâtel, cette tradition aurait cessé vers 1870. Il n'est pas impossible que le rôle des *prieuses* du Val de Bagnes soit en rapport avec les anciennes pleureuses. Ce sont des femmes du village qui ont pour office de se rendre aussitôt après le trépas dans la maison mortuaire, si elles n'y sont pas allées dès l'agonie. Elles récitent de longues prières des morts. D'autres personnes, mues par des motifs de piété, leur viennent tenir compagnie.

**7. Toilette du mort.** A Bagnes, c'est aux prieuses qu'incombe le soin de faire la toilette du mort. Il y a environ une cinquantaine d'années, on cousait encore le défunt dans son suaire ou drap de lit. La pratique en a survécu dans certains hôpitaux, ainsi que dans quelques villages, comme aux Ormonts. Quelques points ou épingle avec noeuds de crêpe de tulle suffisent à joindre le linceul sur la poitrine. Maintes familles le remplacent par un peu de toile blanche, achetée ad hoc. De plus en plus la coutume prévaut d'habiller complètement

les morts, après les avoir dûment lavés, peignés, même rasés. On leur donne un vêtement convenable ou celui qu'ils préféraient ou leurs habits de cérémonie (deuil ou noce). Aux jeunes mariées, on aime à mettre leur robe de noce. Les fillettes sont souvent habillées de blanc. On ne met généralement pas de souliers aux défunts, mais la coutume naïve s'est conservée dans quelques villages du Jura bernois, situés près de la frontière allemande, de mettre des souliers à une femme morte en couches, afin qu'elle puisse revenir allaiter son enfant. Si le bébé est mort, il est enseveli avec la maman. Aux vieilles femmes on met l'ancien bonnet (B). En Valais, où les adultes font ordinairement partie de la confrérie du Saint-Sacrement, les morts sont revêtus de leur habit de pénitent, nommé *abè* (= *habit*), espèce de domino blanc, recouvrant tout le corps.

Dans les soins donnés ainsi au cadavre, la famille se fait volontiers remplacer par des amis ou voisins, par des gens pauvres ou par des «spécialistes». On les rétribue d'une chemise ou d'un vêtement du défunt, quelquefois d'une gratification en argent.

Ainsi vêtu ou enveloppé de son linceul, le mort était autrefois ou est encore étendu sur une planche placée sur des tabourets, ou sur un banc, en attendant que le cercueil soit fait. Cette planche, le *Leichenbrett* de la Suisse allemande, est surtout usitée dans les cantons de Fribourg et de Berne. Mais elle l'était partout, témoin la locution *être sur la planche*, ou *sur le lan ou sur le banc*, connue dans toute la Suisse romande dans le sens de *être mort*. On laissait aussi le corps dans son lit, tout en ayant soin de mettre une planche dessous. Comme raison, on indique que la tiédeur du lit développe la décomposition. Sous la tête d'un mort couché sur la planche on mettait un coussin ou simplement des copeaux. Les mains étaient croisées sur la poitrine, enveloppées d'un chapelet ou munies d'un petit crucifix, dans les contrées catholiques. Un bouquet, de romarin par exemple, mis dans la main du défunt, embellissait l'aspect triste, surtout quand c'était une jeune personne.

Dans les Alpes vaudoises, et sans doute aussi ailleurs, une personne âgée tenait un petit psautier. On mettait aussi une Bible sous le menton, pour empêcher la bouche de s'ouvrir. A Plagne (B) on attache les mains d'un ruban de deuil. A Champséry (V) on signale l'habitude de mettre une image de saints ou une prière écrite entre les mains du mort. On dit à Bagnes qu'il ne faut pas lier les jambes avec le suaire. Le corps étendu sur un banc est souvent recouvert d'un linceul. Un prêtre décédé est revêtu des ornements sacerdotaux qu'il employait à la messe. La planche, mentionnée ci-dessus, servait aussi à y placer le cercueil pour la descente dans la tombe.

Plusieurs termes techniques se sont développés à cette occasion dans nos patois. *Revêtir* prend en Valais et dans les Alpes vaudoises le sens spécial d'habiller un mort. Ailleurs on dit (*r*)*habiller*, *èfti* (N Landeron), sans signification spéciale. Tous les soins qui précèdent la mise en bière s'appellent *mettre* (*boutā*) *adrai* (convenablement, Vd), *insəvali*, « *ensevelir* » (F, B), *infachotā* (F Châtel-Saint-Denis), *mantr an biär* = « *mettre en bière* » (B). On remarque la déviation curieuse du sens propre de quelques-uns de ces termes. Pour « être sur la planche », on disait concurremment: *être exposé*, *être en corps* (F Gruyère). Au lieu de *lan*, planche, on rencontre *tsavanton* (F environs de Romont).

8. L'ancien *messager* (aussi *invitārè*, *après* Vd), chargé d'annoncer la mort aux parents et amis, et de les convoquer à l'enterrement (verbes employés: *mander*, *demande*, *commander*, *inviter*, *prévenir*, *prier*, « *faire à savoir* »), est de plus en plus remplacé par les lettres de faire part et les avis dans les journaux. Les premières s'appellent aussi *lettres de deuil* (F), *de mort* (N), *d'enterrement*. Pour le Chenit, Vallée de Joux, on nous indique l'année 1870 comme époque où l'on cessa de communiquer verbalement la triste nouvelle au moyen d'un jeune homme muni d'une liste. A cet effet, on choisissait généralement un voisin, ami ou parent du trépassé. Il portait des habits de deuil. Comme on lui offrait beaucoup à

boire, il se trouvait quelquefois, à la fin de sa tournée, dans un état contrastant singulièrement avec sa mission. La coutume de faire inscrire chaque décès, ce qui se faisait anciennement par les curés et pasteurs, a eu quelque peine à entrer dans nos mœurs. Nos archives contiennent des plaintes à ce sujet. On lit par exemple dans le Registre des décès de Gingins : « Depuis ce jour 22 juillet 1777, ensuite des plaintes que j'ai portées contre l'abus d'enterrer les morts ou trop tôt ou s'en [sic] m'en aviser comme pasteur pour les inscrire; ou enfin dans des fosses qui n'étaient pas à la profondeur exigée par la loi, on a établi des enterreurs, auxquels on a alloué 20 batz pour chaque mort au-dessus de l'âge de dix ans, et 12 pour les morts d'un âge au-dessous, payables par les parents du défunt ou la commune s'ils n'ont pas de quoi payer, etc. » (Millioud, *Anciennetés du Pays de Vaud*, 1901, p. 105). L'institution de l'état civil (1874), avec l'obligation de se procurer un certificat du médecin, un acte de décès, appelé *mortuéro* en patois, et un permis d'enterrer, a mis fin à ces désordres.

9. De grands changements se sont accomplis dans la façon de **veiller les morts**. Jadis, tous les parents, voisins et amis y prenaient part. Cette collectivité a fait place à un petit nombre et, dans beaucoup de localités protestantes, on ne veille plus du tout, tandis que chez les catholiques, il y a, jour et nuit, quelqu'un qui prie à côté du défunt. La raison de la diminution des participants est que ces réunions nocturnes où l'on buvait, se gobergeait même de friandises, où l'on caquetait et se disputait, causaient souvent du scandale et des rixes, sans compter les frais inutiles. Actuellement, en Valais, on laisse le soin de veiller ordinairement à des pauvres, qui reçoivent, de droit, un habillement du défunt. Certaines personnes s'en font une spécialité, on les appelle *vèlys-mòr* au Val d'Anniviers. Dans le canton de Genève, plusieurs personnes, parents et amis, veillaient dans la cuisine, près de la chambre mortuaire. A minuit, les veilleurs faisaient une petite collation et déjeunaient le matin avant de partir. Vaud a à peu près aboli la coutume.

Mais on fait souvent veiller la première nuit par une seule personne, à laquelle une autre peut offrir de tenir compagnie ou d'alterner avec elle. Si la mort survient après minuit, les assistants finissent la nuit sans aller se coucher. Dans le canton de Fribourg, ce sont, la plupart du temps, des personnes de bonne volonté, deux à quatre, qui passent auprès du cadavre les deux ou trois nuits qui précèdent l'enterrement, en priant à voix basse. Par intermittences, on récite à haute voix le chapelet. On leur offre pendant la nuit du thé et du café, avec du pain et quelquefois du fromage. A la montagne neuchâteloise, c'étaient les voisins qui veillaient la première nuit, les parents la seconde. Voici quelques détails pour le canton de Berne : à la nuit, des voisins et amis viennent, plus ou moins nombreux, veiller jusqu'au jour. D'heure en heure on récite le chapelet à haute voix. Une personne « dit devant » et les autres répondent en chœur, en ajoutant à chaque salutation angélique : « Délivrez les âmes du Purgatoire », et aux litanies : « Priez pour lui ou pour elle. » A 10 heures et à 2 et 4 heures, on va à la cuisine boire un « petit verre » et manger du pain ; à minuit, on sert du café au lait avec pain. Dans d'autres villages, les gens de la localité venus le soir pour prier se retirent vers 10 heures, à l'exception des « veilleurs » qui passeront la nuit en prière.

Les termes patois pour veiller sont : *vèlyi*, (*sè*) *vouardā*, *tsòoujik* (= « choisir » au sens ancien de « regarder », Hérens).

Voir la suite de ces indications encyclopédiques (cercueil, porteurs, fossoyeur, etc.) sous *enterrement*.

---